



Réunion publique du 5 mai 2025



Commune de Saint-Romain-de-Jalionas



Présentation du projet de construction d'une paire de réacteurs EPR2 à Bugey / Loyettes

Présentée par le Maire (source des documents : EDF, État et Département de L'Isère).

Déroulé de la présentation.

- 1) Introduction
- 2) Le projet
- 3) Coût prévisionnel du projet
- 4) Les impacts
- 5) Synthèse
- 6) Temps d'échanges

1) Introduction

EDF et RTE soumettent au débat public un projet de construction de **deux réacteurs EPR2** à proximité de la centrale nucléaire du Bugey.

Il s'agit du **troisième projet inscrit dans le programme national de développement de nouveaux réacteurs nucléaires.**

2) Le projet :

Le projet EPR2, implanté à proximité de la centrale de Bugey, serait le premier réacteur de ce type situé en bord de fleuve. Il intégrera des aménagements spécifiques pour alimenter certains circuits de refroidissement à partir de l'eau du Rhône, tout en prenant en compte les enjeux liés au débit, à la température (thermie) et à la préservation du fleuve.

Par ailleurs, le projet veillera à respecter les spécificités environnementales, paysagères, économiques et sociales locales, afin de s'intégrer au mieux dans son territoire d'accueil.

Une concertation publique en cours :

Afin de permettre la réalisation de ce projet, une **concertation publique est actuellement en cours, elle a démarré le 28 janvier et se terminera le 15 mai 2025.**

EDF souhaite que cette troisième phase de concertation (après celles des projets d'EPR2 de Penly et Graveline) permette d'**informer le public**, mais aussi d'**approfondir et de débattre** autour des grands enjeux suivants :

- **L'opportunité du projet** dans un contexte de transition énergétique et climatique ;
- Les **alternatives possibles** à ce projet ;
- La **cohabitation** du futur site avec les quatre réacteurs déjà en exploitation sur la centrale du Bugey ;
- La **prise en compte des effets environnementaux**, du changement climatique, et notamment la **gestion de la ressource en eau** ;
- **L'insertion territoriale** du projet et ses impacts en matière d'**aménagement**, de **logement**, de **mobilité** et de **services publics** dans les départements de l'Ain, de l'Isère et du Rhône.
- À l'issue de cette concertation, un **compte rendu sera établi**. EDF disposera alors d'un délai de **trois mois** pour annoncer sa décision concernant la suite donnée au projet.

Définition de l'EPR2 :

L'EPR2 est un **réacteur à eau pressurisée**, une technologie largement utilisée dans le monde. Il est conçu pour produire une **électricité bas carbone** pendant **au moins 60 ans**.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Un **réacteur de troisième génération**, offrant un **haut niveau de sûreté** ;
- Une **puissance électrique élevée : 1 670 mégawatts** par réacteur ;
- Le projet prévu à proximité de la centrale de Bugey constituerait **le premier EPR2 implanté en bord de fleuve en France**.

1 670 MWe

c'est la puissance d'un réacteur EPR2

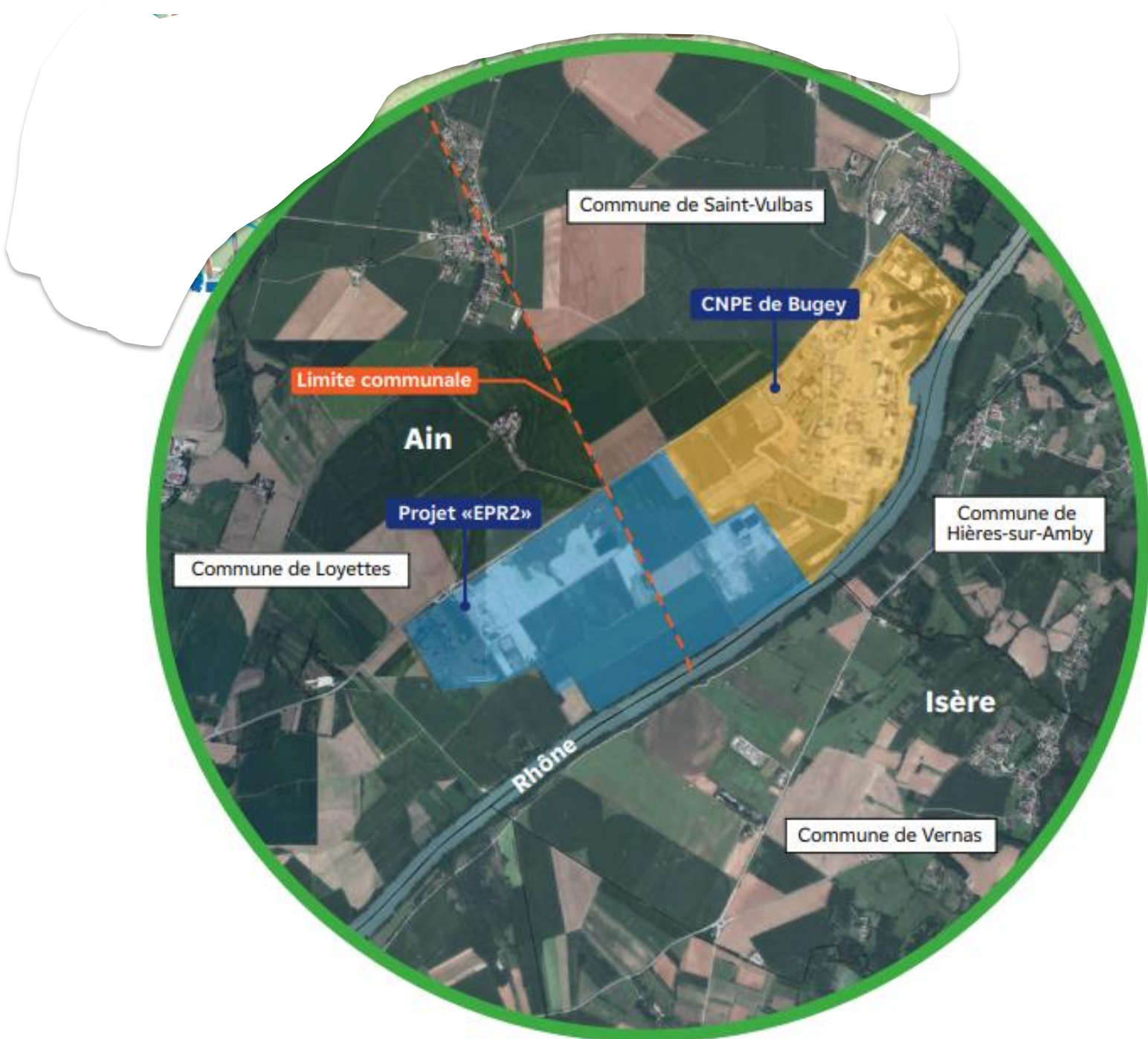
Présentation du site accueillant le projet :

Le projet d'implantation des deux réacteurs EPR2 s'inscrit dans un territoire déjà largement industrialisé, notamment en raison de la présence historique — depuis plus de 40 ans — de la centrale nucléaire du Bugey et du Parc industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA), pôle d'excellence technologique et industrielle.

Le site retenu se trouve à proximité immédiate de la centrale actuelle du Bugey, qui comprend quatre réacteurs à eau pressurisée de 900 mégawatts électriques chacun. Il accueille également la Force d'Action Rapide du Nucléaire (FARN). Plus de 1 400 salariés d'EDF et 600 collaborateurs d'entreprises partenaires y travaillent quotidiennement.

Le nouveau projet s'étendrait sur **220 hectares**, qui, conformément à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), devraient être compensés à **l'échelle nationale**.

En complément, **150 hectares supplémentaires** seraient requis pour les infrastructures, équipements et aménagements liés au chantier. Ces surfaces devront faire l'objet d'une **compensation environnementale au niveau local**, estimée dans un rayon de moins de 16 kilomètres autour de la centrale. **Notre commune a déjà été sollicitée pour identifier des terrains susceptibles de remplir cette fonction.**



Commune de Saint-Vulbas

CNPE de Bugey

Limite communale

Ain

Projet «EPR2»

Commune de Loyettes

Commune de Hières-sur-Amby

Isère

Rhône

Commune de Vernas

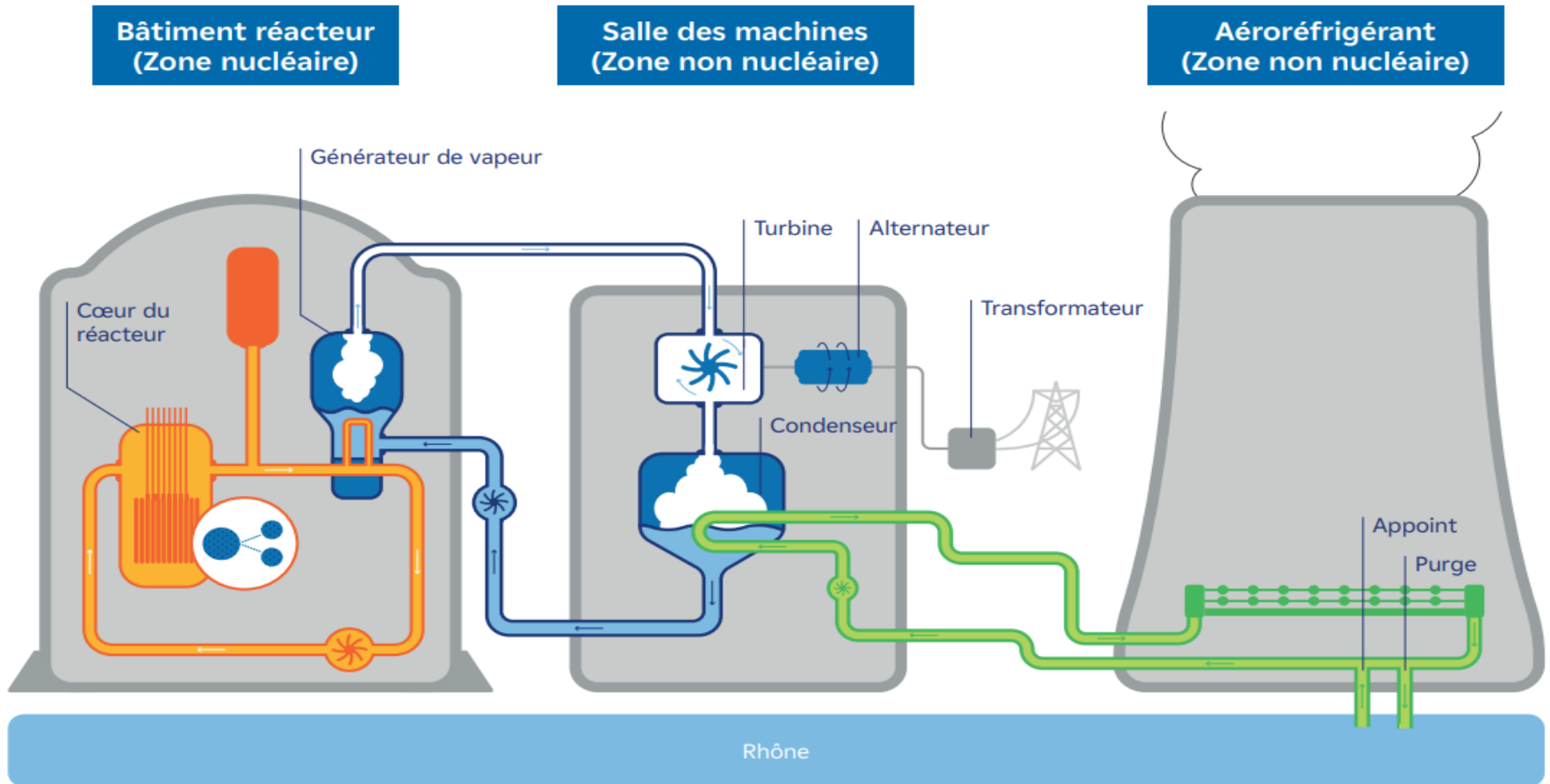
© BD ORTHO®_2021

Vue à l'échelle des communes de l'emprise du chantier EPR2



L'avenir du site :

- Pour le projet EPR2 à proximité de Bugey, une solution en circuit fermé sur aéroréfrigérants serait retenue par EDF si le projet est décidé.



Circuit primaire
bâtiment réacteur

● Eau pressurisée

Circuit secondaire
salle des machines

● Eau
○ Vapeur

Circuit de refroidissement
tour aéroréfrigérante

● Eau de refroidissement
○ Vapeur

L'eau serait prélevée dans le Rhône par l'intermédiaire de deux stations de pompage.

En phase d'exploitation, les deux réacteurs EPR2 nécessiteraient environ **1 000 000 m³ d'eau douce par an**, soit une moyenne de **0,03 m³ par seconde**.

Moins de

0,5 %
du débit actuel
du fleuve

c'est ce que représenterait la consommation d'eau d'une paire de réacteurs EPR2 à Bugey en situation courante. Dans un contexte extrême de débit minimal du fleuve cumulé à une période de canicule, la consommation serait de moins de 2%.

CHIFFRES
CLÉS*

10 m³/s

c'est le débit prélevé au fleuve

Moins de

2 m³/s

c'est le débit évaporé par
l'aéroréfrigérant

Au moins

8 m³/s

c'est le débit restitué au fleuve

* Ordres de grandeur
pour deux réacteurs EPR2

EDF a étudié deux options pour le système de refroidissement :

- La construction de **deux tours de refroidissement** d'environ **205 mètres de hauteur**,
- Ou celle de **quatre tours**, chacune mesurant environ **161 mètres**.
- Après analyse, **la préférence d'EDF se porte sur la solution à deux tours**, considérée comme **la plus économique**.

Simulation de l'implantation des réacteurs EPR2 à proximité de la centrale de Bugey



Deux tours
aéroréfrigérantes

Quatre tours
aéroréfrigérantes



Les alternatives au projet des EPR2 :

- L'absence de réalisation du projet ;
- La construction d'une paire d'EPR2 sur un autre site.
- Alternative technologique, il a été conclu lors de précédents débats publics qu'il n'y avait pas actuellement d'alternative européenne crédible au réacteur EPR2, avec les mêmes niveaux de sûreté et de puissance pour un réacteur de troisième génération.

Phases avant autorisation :



Si vous désirez contribuer vous avez jusqu'au 15 mai 2025 et cela se fait via le lien suivant : <https://www.debatpublic.fr/reacteurs-nucleaires-bugey>

L'après débat public :

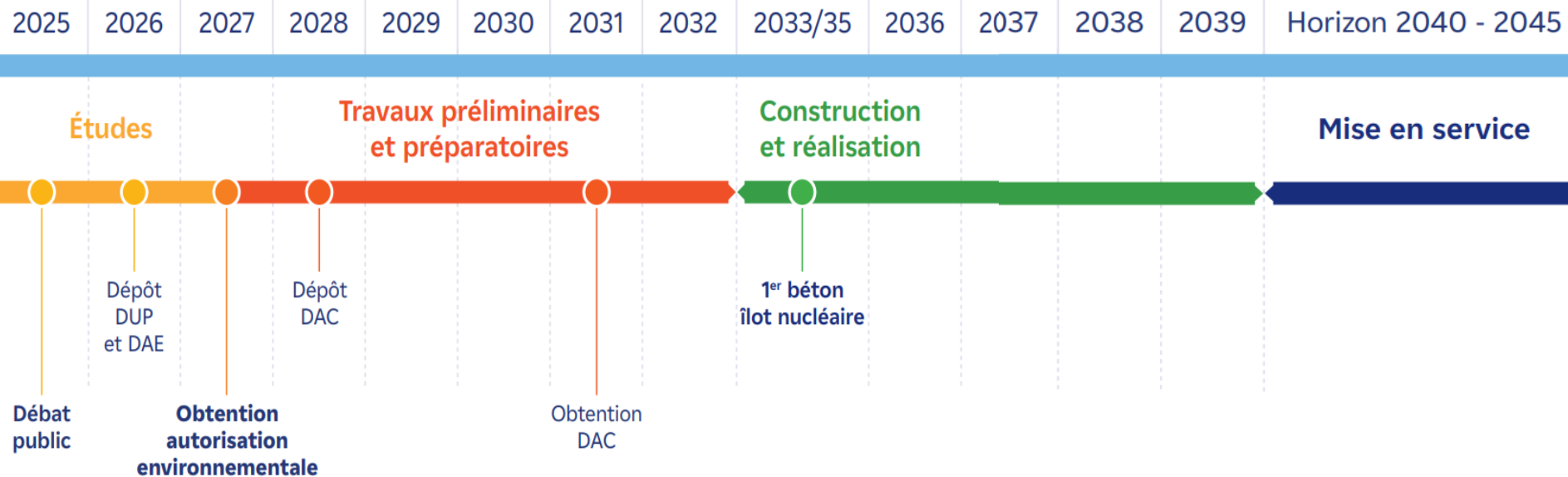
S'il est confirmé à l'issue du débat public, le projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey sera soumis aux autorisations administratives principales suivantes :

1. l'autorisation environnementale, requise pour le début des travaux préparatoires,
2. l'autorisation de création d'installations nucléaires de base, requise pour le début des travaux de construction des réacteurs,
3. l'autorisation de mise en service, requise pour la mise en service des réacteurs.

Le planning des travaux de construction des EPR2 :

1. Les travaux préparatoires se feront au second semestre 2027.
2. Les travaux de construction des réacteurs EPR2 commenceraient entre 2033 et 2035.
3. La phase d'exploitation permettrait à la paire de réacteurs EPR2 de produire a minima 20 TWh chaque année à partir de leur mise en service prévue au début de la décennie 2040.

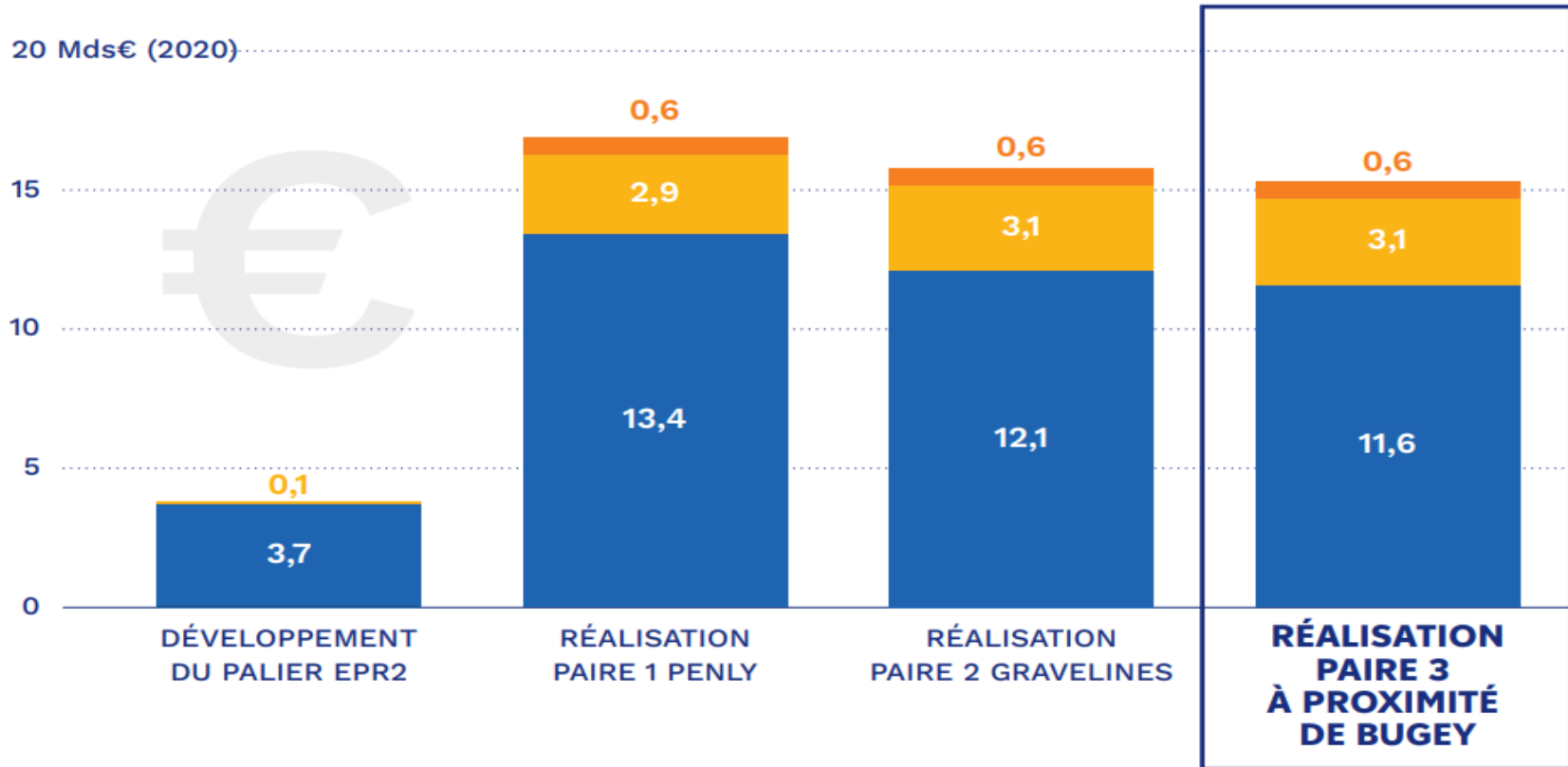
Calendrier prévisionnel



3) Coût prévisionnel du projet (information dans le dossier initial mais remise en cause en janvier 2025 par la cour des comptes)

Coût initialement prévu par EDF (chiffre 2021)=15,3 milliards d'euros, les montants sont susceptibles d'évoluer,

RÉPARTITION DU COÛT D'UNE SÉRIE DE TROIS PAIRES D'EPR2 STANDARDS, HORS COÛT DE FINANCEMENT



■ Coût EPCC (construction et ingénierie)

■ Coûts de maîtrise d'ouvrage

■ Provisions déconstruction/déchets

Selon les estimations d'EDF publiées en 2023, le coût de construction des deux réacteurs EPR2 prévus sur le site du Bugey, à proximité de Loyettes, a été réévalué à 16,9 milliards d'euros. Cette estimation s'inscrit dans le cadre du programme national de six EPR2, dont le coût total est passé de **51,7 milliards d'euros** en 2021 à **67,4 milliards d'euros** en 2023.

Dans un rapport publié en janvier 2025, la Cour des comptes a émis des réserves sur ces prévisions. Elle estime que le coût global du programme pourrait atteindre **79,9 milliards d'euros**, voire **dépasser les 100 milliards d'euros**, en raison des incertitudes liées à l'inflation, aux retards de chantiers et aux risques techniques. Elle précise également que les estimations d'EDF reposent sur des hypothèses économiques constantes, sans prise en compte des effets de l'inflation.

Il convient donc de souligner que le coût final de la paire d'EPR2 prévue à Bugey reste sujet à variation, en fonction des aléas économiques et techniques qui pourraient survenir durant la phase de construction. **La Cour recommande, en ce sens, une vigilance renforcée et une transparence accrue dans le suivi financier de ce projet d'envergure.**

4) Les impacts pour le territoire :

La construction de la paire de réacteurs EPR2 à proximité de la centrale de Bugey mobilisera de nombreux corps de métiers pendant une quinzaine d'années. Une première phase de travaux préparatoires, nécessitant des compétences en génie civil et en terrassement, est attendue jusqu'au milieu des années 2030. Par la suite, des profils spécialisés en montage électromécanique seront également requis.

EDF accordera une attention particulière à la multiplicité des grands projets dans la région afin d'assurer une bonne coordination avec le tissu économique local, et ainsi éviter toute mise en concurrence excessive des ressources humaines et industrielles disponibles.

Si ce projet est considéré par EDF comme porteur d'opportunités pour le territoire, son ampleur impose en retour une adaptation du territoire. Il engendra des besoins d'infrastructures et interagira fortement avec les dynamiques locales en matière d'aménagement foncier, de logement, de mobilité, d'emploi, de formation et de développement économique. Ces impacts concerneront à la fois la période des travaux et la phase d'exploitation.

Dans une logique d'anticipation, et afin d'associer l'ensemble des parties prenantes à l'échelle régionale et départementale, l'État a souhaité mettre en place une démarche d'accompagnement territorial spécifique, sous l'égide de la préfète de région.

CHIFFRES CLÉS

Plus de

8 000

c'est le pic estimé d'emplois équivalent temps plein au plus fort du chantier à l'horizon 2035

1 600

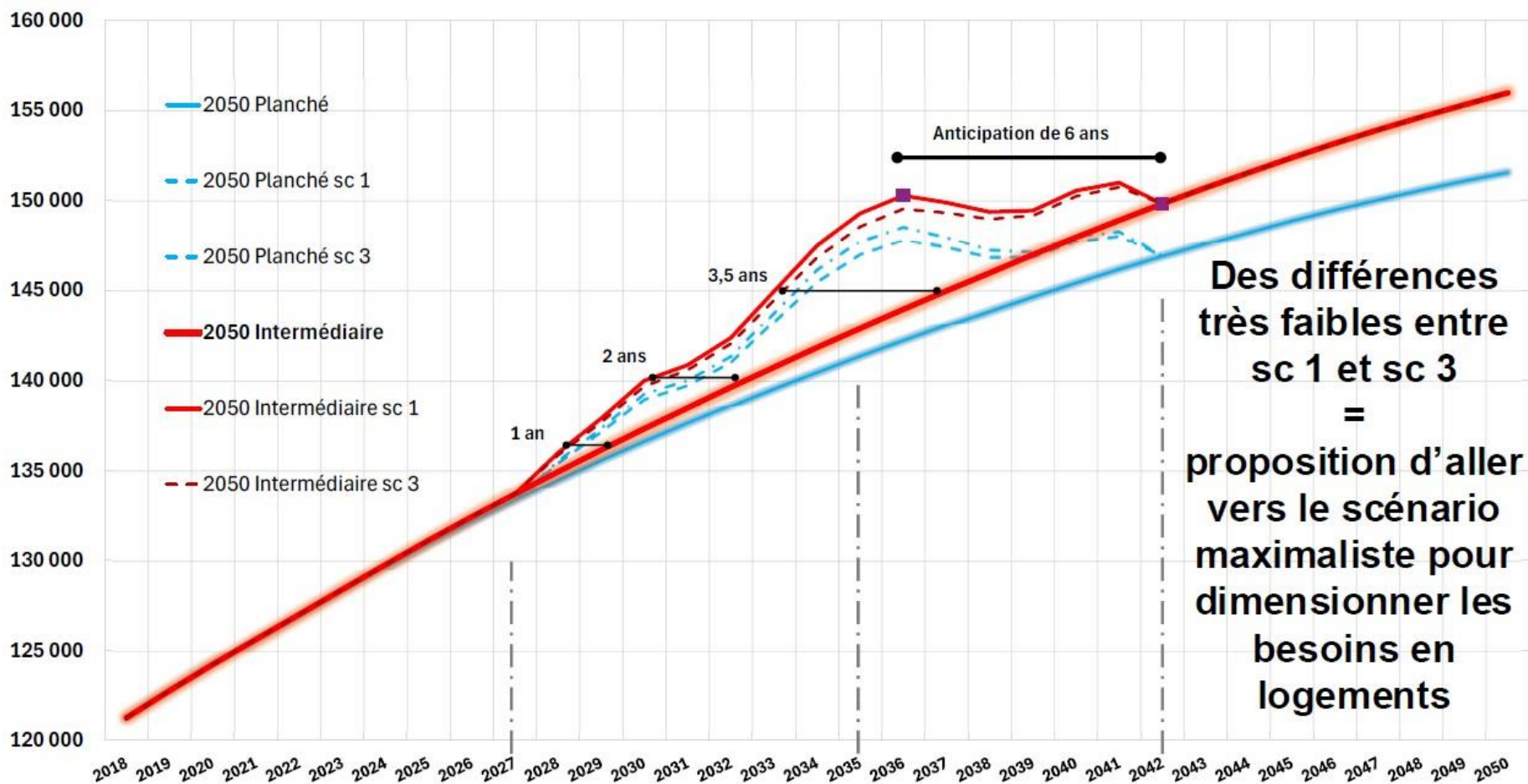
c'est le nombre d'emplois moyen par an nécessaire pour le chantier dans les domaines du génie civil et du terrassement

2036

c'est l'année à partir de laquelle les métiers de montages électromécaniques deviendront majoritaires

► Démographie - Une nécessaire anticipation (sur périmètre de proximité)

- Le scénario de population ajusté au projet EPR, ne serait qu'un **accélérateur, anticipant de 6 années au plus la croissance de la population** estimée par l'Insee. Le territoire marquera ensuite un palier pendant 6 ans, avant de reprendre son évolution après 2042.
- La croissance serait donc arrivée quoi qu'il en soit

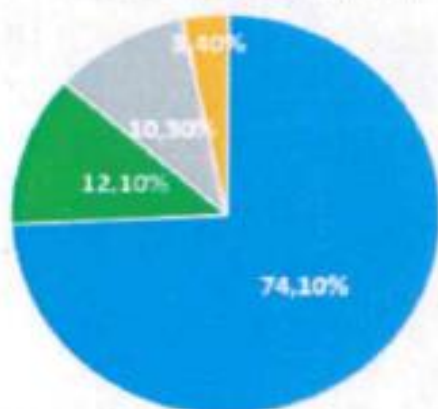


Pression sur l'urbanisme et le logement :

Avec l'arrivée massive de travailleurs sur le chantier des EPR2, conjuguée à l'extension de la zone du PIPA, le territoire devra impérativement créer de nouveaux logements.

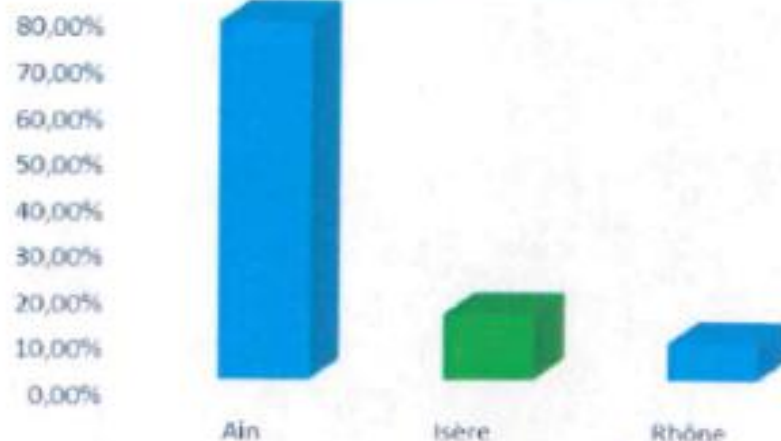
Le document suivant est un document EDF concernant les difficultés pour les hébergements des prestataires qui travaille à la centrale à l'heure actuelle.

Parmi la fourchette de prix suivante, cochez celle qui correspond le mieux à vos dépenses d'hébergement



- moins de 50 euros/nuit/pers.
- 50 à 75 euros/nuit/pers.
- 75 à 100 euros/nuit/pers.
- plus de 100 euros/nuit/pers.

Localisation de l'hébergement



Enquête hébergement des prestataires

Quelques grandes tendances :
difficulté à trouver des logements
proches et à faible coût

Avez-vous rencontré des difficultés à trouver un logement

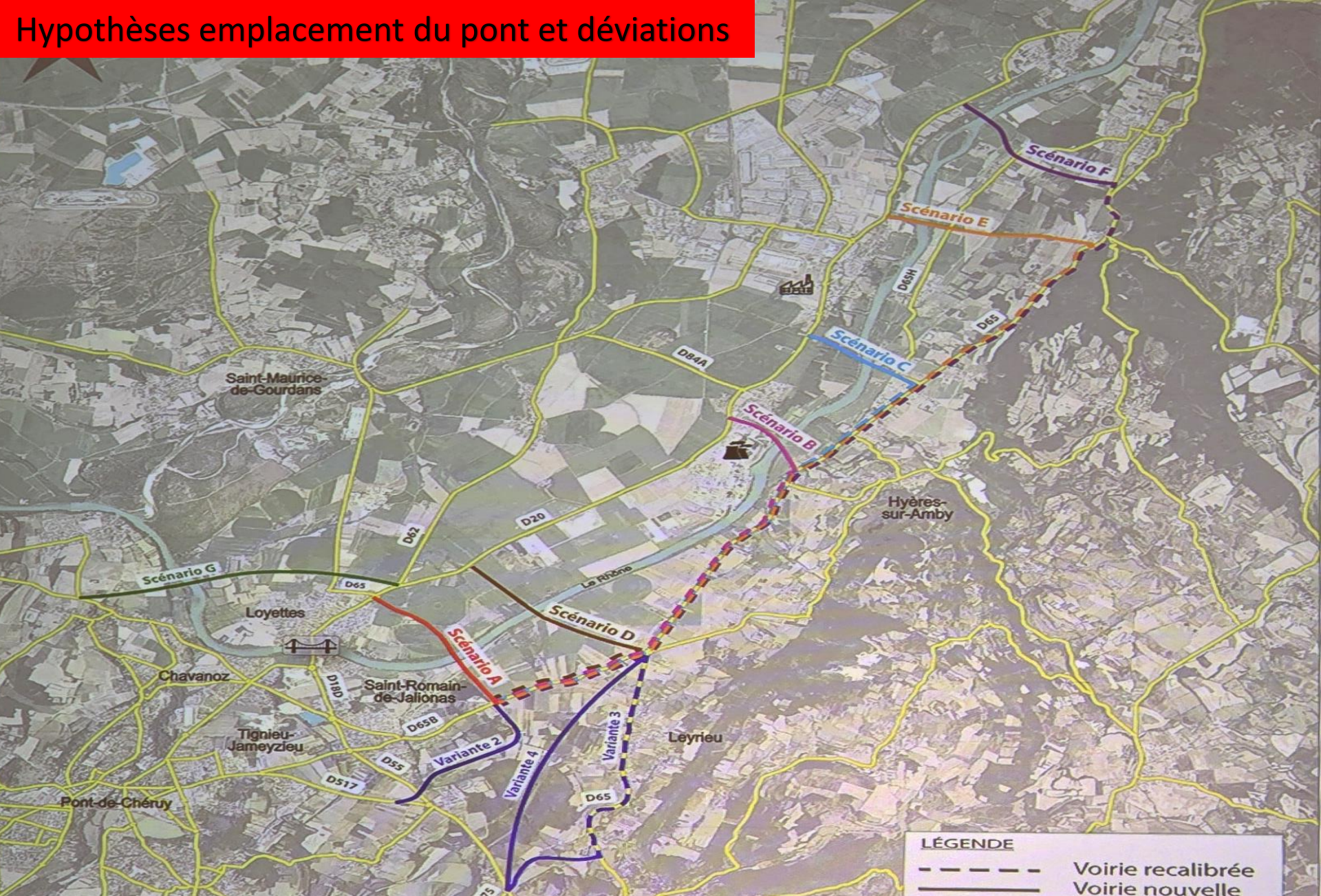


- Très difficile
- Difficile à trouver
- Assez compliqué
- Quelques difficultés
- Aucune difficulté

Mais au-delà de la question du logement, c'est l'ensemble du territoire qui va être transformé. On peut d'ailleurs penser que c'est en partie pour cette raison que le projet de tramway va enfin se concrétiser, avec un début des travaux prévu en 2027 pour une mise en service estimée à 2030/2031.

Il faudra également repenser l'aménagement du territoire : créer de nouveaux services (écoles, médecins...), de nouvelles voies de circulation, développer les mobilités douces, construire un nouveau pont (voir slide suivante pour les différentes hypothèses d'emplacement), tout en déviant la circulation de Saint-Romain-de-Jalionas pour préserver le caractère de notre village.

Hypothèses emplacement du pont et déviations



Réflexions :

Que l'on soit favorable ou non au nucléaire, en accord ou non avec ce projet, une chose est certaine : s'il voit le jour, il aura des répercussions majeures sur notre village.

C'est pourquoi les élus suivent ce dossier avec la plus grande attention. Le maire est en lien constant avec la direction d'EDF ainsi qu'avec la préfecture de région, afin de défendre au mieux les intérêts de Saint Romain de Jalionas.

Puisque notre commune sera inévitablement impactée, il est indispensable qu'elle bénéficie également de retombées positives : financement d'infrastructures communales, aménagement des voiries (routes et mobilités douces), et projets structurants. Ces mesures doivent être anticipées **dès le début des travaux, dès 2027**, pour faire face à l'arrivée de nouveaux habitants.

Il est également crucial que les retombées fiscales profitent à l'ensemble des communes concernées et pas uniquement à celles du département de l'Ain. **Nous ne pouvons pas nous contenter de subir les inconvénients sans obtenir de contreparties équitables.**

Pour illustrer cela, la diapositive suivante présente le montant de la fiscalité reversée par la centrale du Bugey en 2024. À noter que, côté isérois, seule la commune de Hières sur Amby perçoit une part de cette fiscalité, à hauteur d'environ 146 000 euros par an.



81M

d'euros de taxes versées

dont 45,7M d'euros sur le territoire

Avec le projet d'EPR2, il est légitime de penser que cette fiscalité sera doublée. Saint Romain de Jalionas, comme l'ensemble des territoires voisins, doit donc pouvoir en bénéficier.

5) Synthèse

Le projet EPR2 à proximité de la centrale de Bugey dans la Plaine de l'Ain



2 réacteurs EPR2
de **1670 MW**

60 ans
d'exploitation

Un chantier
d'environ
15 ans

40% de la consommation d'électricité
en région Auvergne-Rhône-Alpes

+ de 8 000 salariés au pic d'activité en **2035** dont **3 200**
dans le domaine du **Génie Civil**

220 ha
de foncier cible
(carrière
& agricole)

- de **150 ha ***
de besoins de
fonciers pour les
aménagements

Logements,
transport,
équipements publics,
parkings,
formations

30 à 50%
de salariés
déplacés à
accueillir et loger

Accompagnement
des **entreprises**
Retombées **locales**
dans l'Ain, l'Isère
et le Rhône

*estimation projet EPR2 de Penly en première approche

Si vous désirez vous exprimer, sur ce projet, partager vos doutes, vos inquiétudes ou votre soutien, vous avez jusqu'au 15 mai pour le faire sur le site suivant :

<https://www.debatpublic.fr/reacteurs-nucleaires-bugey>

La commune rendra un avis lors du conseil municipal du mardi 6 mai et déposera un cahier d'acteurs présentant ses observations et recommandations, consultable sur le site internet de la mairie.

6) Temps d'échanges

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**